

**Rapport n°8 :
Soutien au fonctionnement d'UBFC : demande de subvention Région**

Rapporteur (s) :	Olivier Prévôt - 1 ^{er} Vice-Président
Service – personnel référent	
Séance du Conseil d'administration	14 mars 2018

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

UBFC porte un projet collectif qui vise à créer une organisation globale coordonnée et visible de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) en Bourgogne-Franche-Comté, ainsi qu'à dynamiser le territoire en développant la formation, l'innovation et le transfert.

Dans sa stratégie de mandat 2016-2021, la Région Bourgogne-Franche-Comté s'est engagée à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche en confortant son développement. Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) et la convention cadre avec UBFC et ses établissements membres sont des marqueurs forts de cet engagement.

Les appels à projets développés par la Région Bourgogne-Franche-Comté contribuent au développement de la Recherche et de la Formation, ils permettent également de stimuler l'innovation au sein de la communauté universitaire et des écoles.

Par ailleurs, UBFC veille à ce que les moyens dont elle dispose servent prioritairement au développement des projets. Ainsi, 87% des recettes d'UBFC prévues au budget initial 2018 seront dédiées aux projets de recherche et de formation. Sur 18,7 M€ de budget, 15,8 M€ iront en soutien aux laboratoires qui opèrent des projets structurants comme ISITE-BFC, ou des projets de recherche européens (H2020) et ANR, mais également en soutien aux masters internationaux.

Afin de pouvoir assumer l'ensemble de ses missions, UBFC sollicite auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté une subvention de fonctionnement, conformément aux engagements pris lors du budget initial 2018. Cette demande s'élève à 250 000 euros.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir autoriser le Président d'UBFC à solliciter une subvention d'un montant de 250 000 € auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté.